



A.D.A.P.A.E.F 46

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGRÉÉE DES PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINES ET AUX FILETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCT 2022

Présents : Mr Jean-Jacques Ranouil - Mr Philippe Peindaries - Mr Philippe Boissard - Mr Bruno Pivaudran - Mme Marie-Claude Gennero-Paysot - Mr Jean-Paul Fouquet - Mr Christian Faille - Mr Bernard Baldy - Mr Jean-Michel Chaumeil – Bruno Costa

Excusés : Mr Bernard Tinur (procuration à Mr P. Boissard) - Mr Pierre Rocca (procuration à Mr B. Baldy) - Mr Pierre-Louis Lasfargues.

Absents : Mr Philippe Pradines - Mr Frédéric Pradelle.

Début de la séance : 17h

Le Président rappelle aux administrateurs le décès survenu durant cette année de Mr Claude Teulet qui fut, dans le passé président de **l'ADAPAEF 46**. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Le Président informe ensuite les administrateurs sur plusieurs points :

- Positionnement du parti EELV contre la pêche de loisir – décision du conseil d'EELV du 2 octobre 2022.
- Mme Gennero-Paysot a été de nouveau cooptée par le CA de l'ADAPAEF 46 le 4 février 2022 ; ce, à la suite d'un rappel de la DDT indiquant que la cooptation 2021 de Mme Gennero-Paysot ne pouvait pas amener à son élection en 2021 parce qu'elle n'avait pas 2 ans d'ancienneté en tant qu'adhérente. Jean Jacques RANOUIL indique que ce rappel est en totale contradiction avec les statuts de l'association ; néanmoins, pour éviter toute polémique avec la DDT, le CA décide que cette cooptation sera soumise à nouveau au vote de la prochaine AG.
- Concernant le site internet de l'ADAPAEF-46, Mme Gennero-Paysot rappelle que quelques documents ne sont pas à jour, en particulier pour l'APAEF Rivière Dordogne ; elle fait également appel à la publication de nouveaux articles.
- Le trésorier, Mr Bruno Pivaudran fait un point sur la situation budgétaire à ce jour.
- Le président informe les administrateurs de l'achat du vidéo projecteur (achat voté en CA) ; il précise qu'il est mis à la disposition de l'ADAPAEF 46 et des APAEFs.
- Un poste d'administrateur est à pourvoir à la suite de la démission de Bernard TINUR pour raison de santé (adhérent de l'APAEF rivière Lot).

L'ordre du jour est ensuite traité.

1. Nomination d'un secrétaire - Mme Marie-Claude Gennero-Paysot assure le secrétariat de la séance.

2. Augmentation des taxes et cotisations 2023

Le Président informe les administrateurs de l'augmentation de certaines taxes et cotisations intervenant dans le tarif de nos licences/cartes de pêche :

- Redevance domaniale (DDT & EPIDOR) : **+1€** sur les licences « filets » uniquement.
- Taxe CPMA (FNPF) : **+1€**
- Cotisation fédération départementale de la pêche : **+2€**
- Timbre halieutique : **+2€**

En prévoyant une augmentation de la RMA de **0,50€** et de la cotisation AAPPMA de **0,50€** (en attente de décisions des structures concernées – non connues à cette heure), **cela amènerait une augmentation totale maximum (timbre halieutique compris) de 6€ pour les licences « Filets » et de 5€ pour les licences « Cordes et nasses ».**

Mr Bruno PIVAUDRAN évalue à 800 € le coût de ces augmentations pour l'ADAPAEF 46.

Le Président propose que l'ADAPAEF 46 prenne à sa charge toutes ces augmentations, afin que les pêcheurs n'aient pas d'augmentation de leur tarif de licence, en 2023 ; une discussion s'est engagée sur cette proposition au moment du vote des cotisations ADAPAEF 46, 2023 ; voir paragraphe dédié à la cotisation ADAPAEF 46.

Le président rappelle l'assainissement réalisé depuis son élection : assainissement des tarifs des licences (suppression double cotisation, etc.) ; il indique que l'assainissement sera total quand l'AG décidera « complètement » du montant des cotisations ; ce qu'il souhaite rapidement.

3. Cotisations ADAPAEF-46

Les cotisations ADAPAEF 46 étaient en 2022 de 24€ pour les licences « filets » et de 14€ pour les licences « cordes & nasses ». Une discussion s'engage sur ce sujet, et il est proposé de ne pas augmenter les cotisations ADAPAEF 46 pour 2023, mais d'utiliser en 2023 les dotations (subventions) aux APAEFs pour compenser la perte due aux augmentations des taxes, soit une répartition de 400€ pour l'APAEF Dordogne et 600€ pour l'APAEF Lot (au prorata du nombre d'adhérents).

Il est acté que les présidents des APAEF (Lot et Dordogne) s'engagent à ne pas augmenter le prix des licences.

La proposition d'utiliser les 1 000€ dédiés aux APAEFs (Lot et Dordogne) en 2023 en soutien, pour compenser l'augmentation des taxes et cotisations 2023, est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

• Programmation de l'AG 2024

Puisque statutairement (rappel des articles du code de l'environnement) c'est l'Assemblée Générale qui statue sur le montant des cotisations de la saison de pêche à venir. Il faut donc proposer à l'AG 2022 (si elle se maintient en fin d'année) de :

- Voter les cotisations ADAPAEF 46 pour 2023 et 2024,

Ou déplacer la date de l'AG 2023 au premier semestre 2023 (vers le mois d'avril ou de mai 2023 par exemple). L'AG 2023 votera ainsi les cotisations 2024 en adéquation avec les appels à licence qui ne se feront comme habituellement en octobre-novembre sur la base d'une décision du CA.

La proposition d'avancer la date d'AG au premier semestre 2023 est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

• Cahier des charges d'exploitation du DPF (CDC)

La fédération de pêche du Lot a refusé toute ouverture de nouveau lot à la pêche aux filets – toutes les propositions de l'ADAPAEF 46 ou des APAEF rivières ont été refusées vigoureusement.

- **Pour la Dordogne** - A la date du CA, le CDC de la Dordogne n'est pas encore signé par EPIDOR. Sous réserve de signature, le nombre de licences « filets » reste inchangé ; 6 licences avec option « épervier » seront délivrées sur les lots 3,6 et 11 (2 licences maxi par lot). Les 101 licenciés possibles peuvent prétendre aux licences option « épervier ». Pêche ouverte du 1^{er} au 31 août.

L'APAEF rivière Dordogne devra trouver un processus de choix ou de priorisation des licenciés option « épervier ».

L'**ADAPAEF 46** prendra à sa charge le coût de l'option « épervier » pour l'APAEF Rivière Dordogne, car cette option est gratuite pour le Lot.

La proposition de la prise en charge par l'ADAPAEF 46 du coût des licences option « épervier » (9€ par licencié) a reçu un accueil favorable des administrateurs présents et représentés.

- **Pour le Lot** – Quelques nouveautés : avec une licence « filets » possibilité d'utiliser 2 nasses à écrevisses et 1 épervier. Seulement 30 licenciés (sur 185 possibles) seront autorisés à pêcher avec un épervier. Pas plus d'un licencié par bief. Pêche ouverte du 1^{er} août au 30 septembre. L'APAEF rivière Lot devra trouver un processus de choix ou de priorisation des licenciés option « épervier ». Une avancée importante sur le lot n° 18 ; il a été divisé en 2 et la partie de Larroque des arcs à Cahors (rond-point près de l'aviron) est ouverte à la pêche et aux licences « cordes et nasses ».
- Pour le reste une augmentation à la marge du nombre de licences sur 12 lots ; limitation à 35 (sur 185) du nombre d'autorisations à pêcher l'anguille jaune. L'APAEF rivière Lot devra trouver un processus de choix ou de priorisation des autorisations pour pêcher l'anguille jaune

• AG 2022

La prochaine assemblée générale de l'ADAPAEF46 aura lieu le samedi 12 novembre 2022 à Soulomès. Le programme orchestré est approximativement le suivant :

- Assemblées générales des APAEF rivière Lot et rivière Dordogne de 9h à 10h30.
- Pause de 15 minutes.

- Assemblée générale de l'ADAPAEF46 à partir de 10h45 ; clôture vers midi.
- Apéritif et déjeuner sur place ; coût du repas : 30€
- Invités : Mr THIELEKE (Directeur d'EPIDOR), Mme MONROVAL, Mme EHARD, Mme DESHAYES, Mr VERGNES (DDT Lot), Mr BOYER (DDT Lot), Mr JARNO (OFB), Mr MALASSAGNE (OFB).

Mr Philippe BOISSARD est intervenu en indiquant qu'il souhaitait marquer le coup en quittant la salle lorsque le Président de la fédération de pêche du Lot prendrait la parole. Une discussion s'est engagée sur le sujet. Le Président a proposé tout simplement de ne pas inviter la fédération de pêche du Lot à notre AG pour marquer le coup de notre profond désaccord sur la manière dont se sont déroulées les « négociations » avec la fédération, sur les cahiers des charges 2023-2027.

Il est décidé à une large majorité des administrateurs présents et représentés (8 voix pour – une voix contre et une abstention) de ne pas inviter le président de la fédération de pêche du Lot à participer à notre AG.

Fin de la séance à 19h30.

Compte-rendu validé par :

- Philippe BOISSARD : **OUI / NON**
- Jean Jacques RANOUIL : **OUI**
- Marie Claude GENNERO-PAYSSOT : **OUI / NON**
- Bernard BALDY : **OUI / NON**
- Christian FAILLE : **OUI / NON**
- Philippe PEINDARIES : **OUI / NON**
- Jean Paul FOUQUET : **OUI / NON**
- Jean Michel CHAUMEIL : **OUI / NON**
- Bruno PIVAUDRAN : **OUI / NON**

La Secrétaire de l'ADAPAEF46

Marie-Claude GENNERO-PAYSSOT.